Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 032-200048593-20260922-D2026_09_24-DE

République Française
Département du Gers

PAYS PORTES DE GASCOGNE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 22 septembre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Procuration	1
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 15 septembre 2026
Date d'affichage
Le 15 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 22 septembre à 18h30 à la salle du Batac ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (titulaires) :
Muriel ABADIE, Patrick BELARD, Michèle DANFLOUS, Sandie MAGNOAC, Edouard SCHMIDT, Alain SCUDELLARO, Franck VILLENEUVE.
Etaient présents (suppléants votants) :
Rémy BRISARD, Jean-Louis MAGGIORANI, Aurélia PONTY, Patricia ROUBERT.
Procuration :
Julien VIGNEAU à Edouard SCHMIDT

Secrétaire de séance : Edouard SCHMIDT

D2026_09_24
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI TEMPORAIRE SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

VU les dispositions de l'article 3 et notamment le 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour un recrutement temporaire sur un emploi non permanent, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

CONSIDERANT l'accroissement temporaire d'activité lié à :

- La nécessité de mettre en œuvre une démarche de renouvellement et d'animation du conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne.

Il est donc proposé aux élus de délibérer afin d'autoriser le président à recruter un agent sur un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat d'accroissement d'activité de 12 mois.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 032-200048593-20260922-D2026_09_24-DE

L'agent aura pour mission de :

- Piloter le renouvellement et l'animation du Conseil de développement

- Contribuer à l'actualisation du projet de territoire pour ce nouveau mandat en concertation avec élus et conseil de développement

- Développer les démarches participatives dans les politiques du PETR : Leader, projet culturel, TAACT, ou toute autre démarche nécessitant une mobilisation citoyenne

- Capitaliser, évaluer et valoriser les démarches participatives du territoire

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité d'autoriser le Président :

- **à recruter** un agent contractuel pour une période de 12 mois en charge de l'animation du conseil de développement du Pays Portes de Gascogne,

- **à fixer la rémunération** de l'agent sur l'échelon du grade de Rédacteur et de l'adapter aux qualifications et expérience de l'agent recruté,

- **à ouvrir les crédits** nécessaires à la rémunération de l'agent recruté sur un emploi temporaire et aux charges sociales s'y rapportant, ils seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet,

Fait et délibéré le 22 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 29 SEP. 2026

Le secrétaire de séance,
Edouard SCHMIDT

Le Président,
Franck VILLENEUVE

PAYS PORTES DE GASCOGNE
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
05 62 67 97 10
85 RUE NATIONALE, B.P.35, 32 201 GIMONT CEDEX